

Devoirs faits

au collège Claude
Boucher

C'est parti !



Un temps dédié pour la réalisation des devoirs, un accompagnement dans l'organisation et une démarche vers l'autonomie de l'élève.

Le dispositif est organisé sur plusieurs moments de la journée :

	En 6 ^e *	En journée	Le soir
Quand ?	1h est inscrite dans l'emploi du temps de chaque classe de 6 ^e (par groupe)	Lorsque j'ai un temps d'étude	Après les cours à 17h le lundi, le mardi et le jeudi
Qui ?	Un professeur ou un assistant d'éducation	Des enseignants se rendent disponibles auprès des élèves qui n'ont pas cours.	Des assistants d'éducation et des professeurs
Comment ?	Je consulte mon emploi du temps & Je m'organise en amont pour profiter de l'heure « Devoirs Faits »	Je me renseigne auprès de la vie scolaire ! & Je consulte le planning	Je m'inscris auprès de la vie scolaire (formulaire) & Je peux être encouragé à m'inscrire par mon professeur principal !

*Les élèves de 6^e peuvent aussi profiter de « devoirs faits » sur les autres moments de la journée

